

Nantes, le 13 novembre 2020

Commission permanente du vendredi 13 novembre 2020

La Région renforce le Fonds d'Urgence Evénement

La crise sanitaire et les mesures drastiques prises par le gouvernement pour y faire face ont eu un impact direct sur l'organisation des événements et de la vie culturelle et sportive en Pays de la Loire. Dès le mois de mars, la Région a mis en place un fonds exceptionnel pour venir en aide aux structures organisatrices d'événements associatifs, culturels et sportifs, durement touchées par cette situation et maintenu les subventions allouées aux manifestations même en cas d'annulation. Suite au nouveau confinement et à la crise qui s'installe durablement dans le domaine culturel et sportif, la Région renforce son engagement pour mieux répondre aux besoins des acteurs des filières concernées. « **Nous élargissons les conditions d'attribution du Fonds d'urgence événements avec l'objectif de limiter les effets de cette crise et d'encourager le maintien de l'activité des structures organisatrices d'événements mais aussi des prestataires et de l'ensemble des acteurs qui concourent à ces événements, qui font l'identité et la richesse de notre territoire.** » explique **Christelle Morançais Présidente de la Région des Pays de la Loire.**

Le nouveau Fonds d'urgence événements dont le règlement a été adopté à la commission permanente du 13 novembre propose ainsi 3 volets :

- Volet 1 : le soutien aux associations organisatrices d'une manifestation déficitaire suite à son annulation ou la perte significative de sa fréquentation. Le plafond de l'aide régionale est porté à 40000 € au lieu de 30 000 €.
- Volet 2 : le soutien aux structures œuvrant dans le domaine de la réalisation d'événements culturels et/ou sportifs, en perte significative d'activité. Sont potentiellement concernés les associations ou entreprises prestataires, les médias culturels etc. qui pourront bénéficier jusqu'à 7 000 € d'aide régionale selon leurs situations financières et chiffres d'affaires.
- Volet 3 : le soutien à l'adaptation et à l'innovation pour les structures maintenant une activité culturelle et sportive sur le territoire dans le contexte des restrictions sanitaires. L'objectif est d'inciter les organisateurs à maintenir une activité culturelle riche, en innovant par exemple pour s'adapter à la situation (Festival en réalité virtuelle, captations vidéos...)

Le Fonds d'Urgence Evénement est désormais mobilisable jusqu'au 30 septembre 2021. Il complète les autres dispositifs d'aide exceptionnelle mis en place par la Région des Pays de la Loire, et notamment :

- Le Fonds de solidarités sport pour les clubs amateurs employeurs
- Le Fonds d'aide aux lieux de diffusion culturelle
- L'Aide exceptionnelle aux équipes artistiques du spectacle vivant
- Le Fonds territorial résilience

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr – 06 77 66 11 16 / 02 28 20 60 60